

FICHES - EXPORT

Fiche n°68 - Chambres de Commerce et d'Industrie de Normandie - Mai 2005

SIDEX

Soutien Individualisé à la Démarche Export des PME/TPE

Le SIDEX est une aide spécifiquement destinée aux PME et TPE françaises. Souple et très simple d'accès, elle leur permet de finaliser un projet de développement international clairement identifié.

• A l'étranger

- Mission de faisabilité ou d'expertise (information, formation...) pour convaincre le partenaire étranger, responsable du projet, de la spécificité et de la qualité de la technologie française de l'entreprise.

- Mission visant à favoriser le positionnement de l'entreprise dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un contrat en négociation.

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises de tous secteurs d'activité, dont l'effectif est inférieur à 100 salariés ou dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 millions d'euros HT. L'entreprise ne doit pas être détenue à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas à ces critères.

Quels types d'opérations peuvent être menés ?

• En France

L'invitation d'un partenaire potentiel étranger pour le sensibiliser à la technologie, au savoir-faire et/ou aux produits de l'entreprise.

Quels sont les pays concernés ?

Tous les pays sous réserve de l'analyse du dossier.

Quelles dépenses peuvent être prises en compte ?

- Les frais de voyages internationaux et de séjour.
- Le déplacement en France et dans le pays.
- Les frais d'interprétariat et de traduction.
- Les frais externes (frais d'étude, conseil juridique, frais de transport de matériel pour démonstration, sur facture externe à la société).

Quel est le montant de l'aide accordée ?

7 500 euros maximum, dans la limite de 30% des dépenses effectives acceptées et engagées.

Cette aide est limitée à **2 projets différents** par entreprise et par an.

Exclusion : Cette subvention n'est pas cumulable avec l'assurance prospection.

Aucune aide ne peut être consentie a posteriori.

UBIFRANCE se réserve le droit de refuser tout dossier ne répondant pas aux conditions posées.

Quels sont la procédure et le délai de traitement ?

• **La société remplit en ligne le questionnaire SIDEX accessible sur www.ubifrance.fr/sidex**

• **La société valide le questionnaire et le reçoit sur sa boîte email.** Elle doit alors l'imprimer et l'envoyer par courrier avec un extrait Kbis. UBIFRANCE retourne un avis à la société dans les deux semaines suivant la date de réception.

• **La mission à l'étranger, ou l'invitation en France, doit être effectuée dans les 3 mois suivant l'acceptation du dossier.** A titre exceptionnel, une prolongation de 3 mois pourra être accordée sur demande justifiée de l'entreprise.

• **La subvention est octroyée dans les 3 semaines suivant le retour de mission,** sur présentation d'un dossier complet

(justificatifs de dépenses, compte-rendu de mission, tableau récapitulatif des dépenses, RIB).

Quels sont les engagements de l'entreprise ?

• L'entreprise s'engage à respecter la **règle communautaire de minimis** selon laquelle le total des aides publiques ne peut pas dépasser la somme de 100 000 euros maximum sur une période glissante de 3 ans, versée sous ce régime.

• L'entreprise s'engage à communiquer toutes les informations demandées dans le questionnaire.

UBIFRANCE pourra vérifier :

• L'absence de concurrence franco-française sur le projet, notamment dans le cadre d'un appel d'offres,

• L'existence d'un marché international concurrentiel,

• La garantie de retombées commerciales potentielles,

• L'existence de financements confirmés, ou très probables du projet.

Contact : *Hélène Hovasse - Tél : 01 44 34 50 92*
sidex@ubifrance.fr

Le dossier de demande SIDEX est en ligne sur le site d'UBIFRANCE : www.ubifrance.fr/sidex

ÉDITION : Réseaux HNI / NORMANEX

CONSULTATION : • La collection des Fiches Export est consultable sur Internet :

http://www.haute-normandie.net/hni/fiches_techniques.htm ou auprès de M.-Cl. Bernis - Tél : 02 35 14 38 89